



REGLEMENT INTERIEUR

Introduction

Le Règlement Intérieur n'est autre que le cadre qui permettra à chaque acteur (enfants, jeunes, adultes, entraîneurs, encadrants, bénévoles, parents) d'adhérer à des valeurs communes pour bâtir ensemble ; dans l'intérêt commun et plus particulièrement du jeune en devenir.

La politique du Hockey Club le Mans est conduite par ses membres bénévoles élus sous contrôle de l'Assemblée Générale de ses membres.

Toute personne doit être accueillie pour la pratique du hockey sur glace au sein du HCM. Chacun y aura une place pour la réussite d'un projet collectif où l'on peut être acteur, actif ou non.



○ Respecter les personnes

En tant que licencié du HCM, je suis poli et j'écoute ce que me disent tous les adultes. Je ne suis pas leur copain et ils ne sont pas mes copains.

Cela concerne : tous les entraîneurs, les parents responsables d'équipes lors des matchs et tournois, les arbitres, les gens qui travaillent dans la patinoire, les gens en bord de glace qui regardent les matchs.

En tant que licencié du HCM, je respecte les camarades de mon équipe. Parce que j'apprends en faisant des erreurs, j'accepte que mes camarades se trompent et ils acceptent que je me trompe. Je parle gentiment, sans insultes, à mes camarades. Je ne me bagarre pas ni sur la glace, ni en dehors. Je ne vole pas. Je n'utilise pas le matériel des camarades.

En tant que licencié du HCM, je respecte mes adversaires : je les salue toujours avant et après le match. Quand le match est terminé mes adversaires sont des copains : je parle et je joue avec eux. J'accepte de perdre et quand je marque un but ou que mon équipe gagne je ne "crane pas".

En tant que licencié du HCM, je respecte les plus jeunes : quand je suis plus grand, les "petits" veulent me ressembler. Alors, ils font comme moi. Je me souviens que moi aussi j'ai été débutant et que ce qui m'a fait grandir sont les conseils et les mots d'encouragement des plus grands, et non pas leurs moqueries. Je les aide, je suis attentif à eux, je les respecte. Je ne dis pas de gros mots.

En tant que licencié du HCM, je respecte les plus grands que moi. Si je suis le plus jeune : je respecte les Grands. J'écoute les consignes. J'écoute ce qu'ils m'apprennent.

○ Respecter les règles

Sur la glace :

En tant que licencié du HCM, j'écoute toujours les conseils de tous les entraîneurs, les explications et les règles. Quand j'entends le sifflet, je laisse les palets et je vais tout de suite auprès des entraîneurs. Je ne coupe pas la parole de l'entraîneur quand il explique quelque chose. Je respecte toujours ce que décident les arbitres. J'écoute toujours ce que disent et décident les parents responsables de mon équipe lors des matchs et des tournois.

En tant que licencié du HCM, je fais attention à mon matériel et à celui des autres. Je le range correctement dans le vestiaire pour que tout le monde ait de la place. Dès que j'en suis capable, je m'équipe tout seul.

○ Respecter la patinoire

En tant que licencié du HCM, et pour que je ne me fasse pas mal ou ne fasse pas mal aux autres, je ne fais pas de bêtises dans : les vestiaires, les douches et les toilettes, autour de la glace, autour de la patinoire.



○ Respecter les personnes

En tant que licencié, je respecte tous les adultes qui m'encadrent. Je ne suis pas dans une relation de "copain" et je respecte leurs décisions et choix. Cela concerne tous les entraîneurs, les responsables d'équipes, les arbitres, les gens qui travaillent à la patinoire, les spectateurs.

En tant que licencié du HCM, je respecte mes coéquipiers. Parce que j'apprends en faisant des erreurs, j'accepte les miennes comme celles de mes coéquipiers si chacun donne le maximum de soi et essaie de mieux faire. Je parle avec respect, sans insultes, ni propos dégradants à mes coéquipiers. Je n'embête pas un coéquipier; ni seul, ni avec les autres. Je ne me bats pas (même pour jouer) ni sur la glace, ni en dehors. Je ne vole pas. Je n'utilise pas le matériel d'un autre sans son autorisation. Je n'ai pas le droit d'enregistrer ni de mettre en ligne des photos ou vidéos désagréables de mes camarades sur les réseaux sociaux; cela peut être puni par la loi.

En tant que licencié du HCM je respecte mes adversaires. Je n'oublie pas qu'en grandissant, certains seront peut-être mes coéquipiers. Je les salue toujours avant et après le match. L'opposition étant terminée après le match, mes adversaires sont des camarades de hockey avec lesquels je discute amicalement. J'accepte la défaite et je gagne ou marque un but en respectant mes adversaires.

En tant que licencié du HCM, je respecte les plus jeunes. Les plus jeunes me regardent comme un "grand". Je les aide, je fais attention à eux, je les respecte. Je surveille mon langage.

Et je respecte les plus âgés. Je suis plus jeune et, sur ou en dehors de la glace, j'écoute et je respecte les plus grands.

○ Respecter les règlements

Le sport :

En tant que licencié du HCM, je respecte les décisions, les choix, les conseils de tous les entraîneurs. Quand j'entends le sifflet, je laisse les palets et je vais tout de suite auprès des entraîneurs. Je ne coupe pas la parole de l'entraîneur quand il explique quelque chose. Je respecte les décisions des arbitres. Je respecte les décisions, choix et recommandations des responsables d'équipes.

La discipline :

En tant que licencié du HCM, je respecte les sanctions prononcées par le conseil de discipline du HCM Je respecte les sanctions infligées par la Ligue, la Fédération Nationale (discipline, dopage).

Le matériel :

En tant que licencié du HCM, lors d'un achat, j respecte les couleurs du club (la culotte qui sera de couleur noire). Je suis soigneux avec mon matériel et celui des autres. Je le range correctement dans le vestiaire pour respecter l'espace des autres. Mon équipement doit être complet et garantir ma sécurité pour pouvoir aller sur la glace.

○ Respecter la patinoire

En tant que licencié du HCM, je ne dégrade pas les lieux dans lesquels j'évolue au Mans et ailleurs: les vestiaires, les douches et WC, les abords de la glace, les environnements extérieurs de la patinoire.



○ Respecter les personnes

En tant que licencié du HCM, je respecte tous les adultes qui m'encadrent. Je ne suis pas dans une relation de "copain" et je respecte leurs décisions et choix sans discussion. Cela concerne tous les entraîneurs, les responsables d'équipes, les arbitres, le personnel de la patinoire, les spectateurs.

En tant que licencié du HCM, je respecte mes coéquipiers. J'accepte mes erreurs comme celles de mes coéquipiers si chacun donne le maximum de soi et remédie à son erreur. Je parle avec respect, sans insultes, ni propos dégradants à mes coéquipiers. Je ne stigmatise pas, ne harcèle pas (ni individuellement, ni collectivement) un coéquipier. Je ne me bats ni sur la glace, ni en dehors. Je ne vole pas. Je n'utilise pas le matériel d'autrui sans son autorisation. Je ne pratique aucune forme de bizutage (puni par la loi du 18 juin 1998). Dans le respect de chaque personne et sous peine de possibles poursuites pénales, je n'enregistre ni ne diffuse d'images dégradantes, inappropriées des personnes sur les réseaux sociaux.

En tant que licencié du HCM, je respecte mes adversaires. Je n'oublie pas qu'en grandissant, certains seront peut-être mes coéquipiers. Je les salue systématiquement avant et après le match. La confrontation étant terminée après le match, j'ai des rapports amicaux et d'échanges avec mes adversaires. Je suis respectueux dans la défaite et dans la victoire que j'accueille avec modestie.

En tant que licencié du HCM, je respecte les plus jeunes. Je suis grand et je suis un modèle pour les plus jeunes. Lorsque je les aide sur la glace je suis attentif à eux, je les respecte et les écoute. Je suis très vigilant à mon langage en leur présence. Je respecte aussi les plus âgés.

○ Respecter le cadre

En tant que licencié du HCM, je respecte les décisions, les choix, les conseils de tous les entraîneurs. Je respecte les décisions des arbitres. Je respecte les décisions, choix et recommandations des responsables d'équipes.

En tant que licencié du HCM, j'honore les pénalités financières qui me sont imposées par le corps arbitral avant la fin de saison. Je respecte les sanctions prononcées par le conseil de discipline du HCM. Je respecte les sanctions infligées par les instances fédérales (discipline, dopage).

En tant que licencié du HCM, lors d'un achat, je respecte les couleurs du club (casque Noir et la culotte qui sera de couleur noire). Je prête attention à mon matériel et celui des autres. Je le range

correctement dans le vestiaire dans le respect de l'espace des autres. Je m'engage à ce que mon équipement soit complet et conforme aux règles de sécurité pour être admis sur la glace.

○ Respecter la structure

En tant que licencié du HCM, et parce que tout le monde l'utilise, je ne dégrade pas la structure dans laquelle j'évolue à domicile comme à l'extérieur : les vestiaires, les douches et WC, les abords de la glace, les gradins, les environnements extérieurs de la patinoire.



○ Respecter les personnes

En tant que parent d'un licencié du HCM, je respecte tous les adultes qui encadrent sportivement ou administrativement mon enfant. Les relations seront respectueuses et cordiales. Je respecte les décisions de tous les entraîneurs qui sont les seuls décisionnaires des choix sportifs et stratégiques, des responsables d'équipes qui donnent leur temps et leur engagement, les arbitres qui permettent au jeu de se dérouler, du bureau du HCM. Je respecte les parents des autres joueurs nouveaux ou pas, connaisseurs ou pas, les spectateurs qui viennent passer un agréable moment.

En tant que parent d'un licencié du HCM, je respecte tous les coéquipiers de mon enfant. Parce que mon enfant apprend en faisant des erreurs, je respecte les siennes comme celles de ses coéquipiers.

J'aborde les coéquipiers de mon enfant avec respect. Dans le respect de chaque personne et sous peine de possibles poursuites pénales, il n'y aura pas d'enregistrement ni de diffusion d'images dégradantes, inappropriées des personnes sur les réseaux sociaux.

En tant que parent d'un licencié du HCM je respecte les adversaires de mon enfant et leurs parents. Je salue les réussites et performances adverses. J'accueille avec recul, respect et modestie les défaites et les victoires.

○ Respecter le cadre

Sur le plan sportif :

En tant que parent d'un licencié du HCM, je respecte les décisions, les choix, les conseils de tous les entraîneurs, les décisions des arbitres, les décisions, choix et recommandations des responsables d'équipes, les résultats sportifs.

Mon enfant est accompagné d'un parent ou d'une personne responsable désignée par la famille lors des déplacements.

Les responsables d'équipes sont seuls en charge de mon enfant dans les vestiaires et durant le match. En dehors de ce cadre il est sous responsabilité du parent.

Sur le plan disciplinaire :

En tant que parent d'un licencié du HCM, je respecte les sanctions prononcées par le conseil de discipline du HCM seront souveraines, les sanctions infligées par les instances fédérales (discipline, dopage) seront souveraines.

Les entraînements et les matchs se voient depuis le bord de glace sans altérer leur conduite.

L'accès aux vestiaires en dehors des catégories U7 et U9 n'est pas autorisé.

Sur le plan matériel :

Dans le cadre d'un achat, les couleurs du club seront privilégiées (casque noir et la culotte qui sera noire). Le matériel sera complet et conforme aux règles de sécurité pour être admis sur la glace.

○ Respecter la structure

En tant que parent d'un licencié du HCM, et parce que tout le monde l'utilise, je ne dégrade pas la structure dans laquelle j'évolue à domicile comme à l'extérieur : les vestiaires, les douches et WC, les abords de la glace, les gradins, les environnements extérieurs de la patinoire.

○ Je m'engage à

- A laisser mon enfant Grandir dans le respect de toutes les valeurs de la charte du club. A faire preuve de bienveillance tout en favorisant l'autonomie de mon enfant.
- A accepter la responsabilité individuelle de mon enfant en cas de faute et à l'admettre en toute objectivité.
- A admettre que tout adulte encadrant du club (entraîneur, responsable d'équipe) quelle que soit sa catégorie est habilité à intervenir auprès de mon enfant dans le cadre d'un non-respect des valeurs de la charte du club.
- A n'émettre aucune critique quelle qu'elle soit devant les enfants, les jeunes.
- A ne formuler aucune critique négative sans proposer de remédiation à laquelle je prends part. A formuler toute demande par mail ou écrit uniquement au bureau, avec bienveillance.
- A essayer de donner du temps bénévole lors des matchs et tournois à domicile.
- A représenter à domicile et à l'extérieur une image positive et exemplaire du club de mon enfant et plus largement des Renards.
- A véhiculer une image positive du sport de mon enfant en le dégageant de l'image violente qu'il a parfois.
- A encourager mon enfant à donner le meilleur de lui-même pour servir le collectif sur la glace et en dehors de la glace.
- A ne pas mettre de "pression" en faisant des projections personnelles d'adulte sur l'hypothétique devenir sportif de mon enfant.
- A ne pas l'inciter à se satisfaire de sa performance individuelle sans résultat collectif.
- A respecter, encourager chaque joueur quel que soit son poste.
- A ne pas avoir de comportement outrageux vis à vis d'autres joueurs, de parents, d'entraîneurs.
- A ne pas remettre en cause les décisions des arbitres, à ne pas échanger avec eux.
- A être financièrement responsable des dégradations volontaires qui seraient commises par mon enfant sur la structure, le matériel collectif ou individuel.
- A régler les pénalités financières qui seront imposées à mon enfant par le corps arbitral avant la fin de saison.
- A honorer tous les frais engagés au compte de l'inscription annuelle de mon enfant.

○ Respecter les personnes

En tant que responsable d'équipe, je respecte tous les adultes qui encadrent sportivement ou administrativement tous les enfants. Les relations sont respectueuses et cordiales.

Je respecte les décisions de tous les entraîneurs qui sont les seuls décisionnaires des choix sportifs et stratégiques, des arbitres, du bureau du HCM.

En tant que responsable d'équipe, je respecte tous les coéquipiers de l'équipe prise en charge. Parce que les enfants apprennent en faisant des erreurs elles seront acceptées. Le respect entre tous sera la valeur centrale de l'encadrement.

En tant que responsable d'équipe, je respecte les adversaires de l'équipe prise en charge.

Le responsable d'équipe doit l'exemple à ses joueurs : les réussites et performances adverses seront saluées, les défaites et victoires sont accueillies avec recul, respect et modestie.

○ Respecter le cadre

Sur le plan sportif :

Le responsable d'équipe est responsable des décisions, choix et recommandations pour l'équipe dont il a la charge. Les résultats sportifs ne sont pas privilégiés au détriment de l'épanouissement de chaque joueur. Il peut être un interlocuteur privilégié des parents et joueurs et être un relais avec les entraîneurs en cas de nécessité. Les responsables d'équipes ont en charge les enfants-jeunes dans les vestiaires et durant le match. En dehors de ce cadre ils sont sous la responsabilité des parents.

Sur le plan disciplinaire :

Les sanctions prononcées par le conseil de discipline du HCM seront souveraines.

Le responsable d'équipe est nommé chaque année par le bureau du HCM qui délibèrera sur toutes les candidatures qui lui seront soumises.

Dans le cadre de sa mission, les parents respecteront les décisions, choix sportifs, organisationnels, disciplinaires du responsable d'équipe.

Il veille au respect des différents aspects de la Charte par les joueurs/joueuses.

Il fait part au bureau des incidents pouvant relever d'un signalement ou d'une sanction par le Conseil de Discipline du HCM.

Sur le plan matériel :

Le responsable d'équipe contrôle que le matériel soit complet pour être admis sur la glace.

○ Respecter la structure

Le responsable d'équipe veille au respect par les joueurs/joueuses de la structure à domicile comme à l'extérieur, les vestiaires, les douches et WC, les abords de la glace, les gradins, les environnements extérieurs de la patinoire.

○ Je m'engage à

- A avoir un comportement exemplaire.
- A favoriser l'estime de soi chez les jeunes.
- A être calme et serein et à poser cela comme postulat de base chez les jeunes.
- A faire Grandir les jeunes dont je suis responsable dans le respect de toutes les valeurs de la charte du club.
- A faire preuve de bienveillance tout en favorisant l'autonomie des jeunes dont je suis responsable.
- A intervenir auprès d'un ou de jeunes (quelle qu'en soit la catégorie) dans le cadre d'un non-respect des valeurs de la charte du club.
- A n'émettre aucune critique quelle qu'elle soit devant les enfants, les jeunes.
- A toujours mettre en avant le plaisir et le jeu.
- A représenter à domicile et à l'extérieur, par mon comportement et mon approche auprès des jeunes, une image positive et exemplaire du Hockey Club le Mans et plus largement des Renards.
- A ne jamais mettre au premier plan l'aspect physique du jeu entant que fin en soi.
- A encourager les jeunes à donner le meilleur d'eux-mêmes pour servir le collectif sur la glace et en dehors de la glace.
- A ne pas mettre de "pression" inutile sur les jeunes.
- A ne jamais favoriser la satisfaction de la performance individuelle sans résultat collectif et à recadrer le jeune si l'individualisme est au détriment du groupe.
- A respecter, encourager chaque joueur quel que soit son poste.
- A ne pas avoir de comportement outrageux vis à vis d'autres joueurs, de parents, d'entraîneurs.
- A ne pas remettre en cause les décisions des arbitres.

Discipline

Tout manquement au Règlement Intérieur pourra être soumis par écrit au Conseil de discipline du HCM

Composition du Conseil de Discipline du HCM :

- Le Bureau du HCM
- Les entraîneurs
- Les responsables d'équipe (au moins un).

Procédure :

- Le bureau du HCM convoque le joueur et son représentant légal une semaine avant la tenue du Conseil de Discipline.
- La convoquera devra indiquer le motif et les sanctions encourues.

Tenue du Conseil de Discipline :

- Lecture des faits et rappel du Règlement Intérieur
- Le joueur et son représentant légal s'exprime sur les éléments donnés
- La délibération se fait à huis clos. En cas d'égalité des voix, le vote du président(e) compte double. La sanction est prise à la majorité des voix.
- La notification est faite immédiatement au joueur et son représentant légal.

Sanctions :

Les sanctions sont graduelles et fonction du manquement :

1. Avertissement
2. Sanction sportive
3. Exclusion temporaire
4. Exclusion définitive.



CHARTRE ETHIQUE HCM

La signature de cette charte conditionne la saisie de la licence

- Le licencié ne doit pas dégrader volontairement le matériel (équipement du club ou de ses coéquipiers) ou les locaux, vestiaires, box de stockage.
- Pour les catégories de U7 à U11, l'accès à la patinoire se fait 30 minutes avant l'entraînement.
Pour les catégories de U13 à Senior, l'accès à la patinoire est autorisé
 - 30 minutes avant l'entraînement hors-place
 - et 45 minutes avant l'entraînement glace (sauf si demande de l'entraîneur)

Après leurs séances d'entraînements les joueurs disposent de 45 minutes pour libérer les vestiaires.

- Les parents sont responsables financièrement des dégradations volontaires qui seraient commises par leur enfant.
- Le licencié et ses parents (pour les enfants mineurs) s'engagent à ne pas tenir sur les réseaux sociaux, la messagerie du club ou tout autre support, des propos ou diffuser des images portant atteinte à la dignité (propos haineux, propos discriminant, image choquante ...).
Le licencié et ses parents s'engagent à ne pas tenir de propos outrageux à l'égard du club, d'un autre adhérent du club, arbitre, encadrant, joueur adverse, parent du club ou parent d'une autre équipe.
Ils s'engagent à représenter avec respect le HCM à CityGlace et en dehors de l'enceinte du club.
- Il est interdit de jouer avec les crosses, balles, palets, ballons dans l'enceinte de la patinoire et dans les vestiaires.
- Aucun sac d'équipement ou effet personnels d'adhérent ne peut être entreposé dans l'enceinte de la patinoire, dans les vestiaires ou box de stockage.
Chaque adhérent(e) est responsable de ses effets personnels, le club ne pourra pas être porté responsable de perte ou de vol dans l'enceinte et à l'extérieur.
- Le licencié ne doit pas avoir en sa possession de drogue, de substances dopantes (liste disponible auprès du bureau) ou tout autre produit illicite.
Le tabac sous toutes ses formes, est interdit dans l'enceinte de la patinoire, les vestiaires, les transports (lors des entraînements glace et hors-place, des matchs et des déplacements...)
La consommation d'alcool est interdite dans l'enceinte de la patinoire, les vestiaires, les transports.
- Le licencié n'a accès aux box matériels qu'en présence d'un membre du staff. (Membre du bureau, Responsable d'équipe ou Encadrant).
Pour des raisons de sécurité, l'issue de secours au niveau des Box doit rester libre, dans le cas où une personne bloque les issues de secours par n'importe quel moyen sa responsabilité pourra être engagée en cas d'incident.
- De la catégorie U7 à la catégorie Senior, l'accès à la glace n'est autorisé qu'en présence d'un entraîneur ou d'un aide-entraîneur licencié et majeur.
Interdiction de monter sur la glace tant que la surfaceuse n'est pas sortie de la piste et que les filets de protection ne sont pas installés.

Le non-respect de ces règles pourra conduire à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Signature du licencié et/ou de son représentant si le/la licencié(e) est mineur(e)

A _____, le _____ /2024



Hockey Club le Mans

Année sportive 2024-2025
pour les licenciés(es) mineurs(es)

FICHE MÉDICALE

DÉCHARGE D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e) : père mère tuteur

responsable légal de l'enfant :

né(e) le : à

- autorise le responsable du HCM – Hockey Club le Mans à prendre toutes décisions qui s'imposent en cas d'accident ou de maladie survenus dans le cadre d'activités ou de déplacement sportif.

- autorise mon enfant à entrer et sortir de l'établissement hospitalier concerné accompagné d'un responsable du HCM – Hockey Club le Mans.

- autorise les médecins de l'établissement hospitalier concerné à pratiquer tous soins, hospitalisations, interventions chirurgicales, actes chirurgicaux et anesthésies que nécessite l'état de santé de mon enfant.

- précise que mon enfant est allergique à : (préciser : contre-indication médicamenteuse ...)

.....

- précise que mon enfant suit un traitement particulier (pathologie, traitement ...) :

.....

.....

N° de sécurité sociale de l'enfant: (joindre copie de l'attestation)

N° de sécurité sociale du parent auquel l'enfant mineur est rattaché : (joindre copie de l'attestation)

Nom de la caisse complémentaire (joindre copie carte mutuelle)

Groupe sanguin : (si connu)

Nom et adresse du médecin traitant :

N° de téléphone du médecin traitant :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

N° de téléphone portable  :

Fait à, le

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Hockey Club le Mans

Année sportive 2024-2025

pour les licenciés(es) mineurs(es)

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....représentant(e) légal(e)

de l'enfant mineur

Autorise le Hockey Club le Mans, à publier l'image de mon enfant, dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du Club et du Hockey sur Glace. Dans le cas contraire, j'adresse un courrier au Club notifiant mon refus (par lettre remise en main propre ou par lettre suivie).

Fait à, le

SIGNATURE

DÉCHARGE GÉNÉRALE

Je soussigné(e) : père mère tuteur
responsable légal de l'enfant :

- certifie avoir pris connaissance de l'offre d'extension d'assurance proposée via la FFHG (AIAC courtage) et déclare avoir choisi l'option: B - C - Refuser l'offre d'extension

➤ si option B et C faire un complément de cotisation auprès de l'AIAC

- certifie être en possession d'une responsabilité civile couvrant le sport Hockey sur Glace.

- atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations stipulées dans la notice d'information pour une inscription au Hockey Club le Mans et les accepte en tous termes.

- décharge la personne responsable de mon enfant et le club de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel ou d'effets personnels lors des déplacements organisés par le Club.

- décharge le HCM de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires lors des entraînements.

- dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour transporter les joueurs du Club, j'atteste que mon véhicule est : - correctement assuré - conforme aux normes en vigueur sur la sécurité des véhicules (contrôle, etc...) et m'engage à respecter le code de la route en vigueur (vitesse, alcool, stupéfiants, etc...).

- atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et de la Charte de Bonne Conduite du Hockey Club le Mans, et m'engage à en respecter tous les termes.

Fait à, le

SIGNATURE